

# COLLÈGE

# PROGRAMMES 2016

---

## PROGRAMMES 2016

## ANALYSES ET ENJEUX

Le ministère a publié les nouveaux programmes<sup>(1)</sup> des cycles 3 (CM1 CM2 Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième) à l'issue d'un long processus d'élaboration au cours duquel, à partir des consultations qu'il a menées auprès des collègues en parallèle des consultations ministérielles, le SNES-FSU n'a cessé de proposer des améliorations aux projets élaborés par le CSP<sup>(2)</sup>.

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

### Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s seront ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation. Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les

inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des progressions annuelles qui risquent d'être différentes suivant les établissements ?

Quant aux manuels scolaires, certains seront écrits par cycle, certains présenteront une répartition annuelle des programmes de cycle (confiée aux éditeurs) et d'autres présenteront uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

### Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été nettement améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- ▶ L'orientation des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI est contestable (voir encadré sur le CSP et les GEPP<sup>(3)</sup>).
- ▶ Les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation entre eux.
- ▶ Certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- ▶ Certains programmes ont des repères de progressivité trop imprécis ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Suite page 4 ▶

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ET LES GEPP

Le Conseil supérieur des programmes, installé par Vincent Peillon en 2013 suite à la loi d'orientation, est un organisme indépendant des inspections générales et de l'exécutif, dont la création répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement. Le SNES-FSU a soutenu cette nouvelle instance afin qu'elle puisse impulser un processus novateur d'élaboration et de conception des contenus à enseigner.

Dès 2012, le SNES-FSU avait été à l'initiative d'un appel « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » afin que leur écriture soit faite de manière plus démocratique, plus transparente et plus respectueuse de l'expertise enseignante, et plus conforme à l'intérêt des élèves.

Les projets de programmes ont été élaborés par les GEPP, composés d'enseignant-e-s, d'IPR, d'IG, de chercheurs..., qui ont commencé à travailler fin 2014, après un travail du CSP sur le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture, « programme des programmes », et sur la charte des programmes : <https://www.snes.edu/Charte-des-programmes-un-pas-vers.html>

La composition des GEPP a été très inégale tant au niveau de leurs responsables que de leurs membres. Certains groupes ont fonctionné avec très peu de personnes et ont été constitués de manière totalement opaque, certains ont dû faire face à des lobbies divers et ont été contraints de revoir totalement les projets de programmes – ou bien ont été dessaisis de l'écriture finale – alors que la profession n'avait pas invalidé les orientations prises : c'est le cas particulièrement en histoire-géographie, technologie, EPS et EMI.

Des groupes de travail plus larges et pluriels sont à l'avenir nécessaires, en particulier pour l'élaboration de nouveaux programmes de lycée dont le SNES-FSU demande la mise en chantier.

► *Suite de la page 3*

Le SNES-FSU a voté contre ces programmes qui ont recueilli un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation.

### Les demandes du SNES-FSU

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive.

Des documents d'accompagnement sont par ailleurs indispensables pour préciser les contenus notionnels : ils sont en cours de rédaction et devraient être publiés d'ici le mois de mai, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des exemples non prescriptifs de cours ou de séquences, respectant la liberté pédagogique des enseignant-e-s.



Le SNES-FSU demande que l'administration mette en place un observatoire national comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit. Indispensables pour procéder aux ajustements réguliers nécessaires, il pourrait se nourrir des réflexions d'observatoires académiques.

### Réfléchir avec le SNES-FSU

Le SNES-FSU entend poursuivre, avec la profession, sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec sa lutte contre la réforme du collège. N'hésitez pas à contacter les groupes disciplinaires du SNES-FSU, réagir aux analyses et aux propositions de ce document, poser

## LE SNES-FSU ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU organise des journées de réflexion disciplinaires nationales et dans les académies qui permettent de débattre des programmes et de leur mise en œuvre : contenus enseignés, pratiques, conditions matérielles...

Sa réflexion s'appuie sur le travail et la confrontation avec des chercheurs, des formateurs, des mouvements pédagogiques... sous des formes variées. C'est ainsi, qu'au-delà de programmes et des pratiques, il travaille par exemple sur la culture commune et la démocratisation, la laïcité, l'évaluation des élèves, l'interdisciplinarité, la notion de compétences... Il est également présent chaque année aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et ces dernières années au Salon du livre d'histoire des sciences et techniques d'Ivry. Il participe au chantier de réflexion de l'Institut de recherches de la FSU sur les disciplines.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html>

une question, participer à une journée de réflexion, ou demander son inscription à une des listes de diffusion disciplinaires : [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

**VALÉRIE SIPAHIMALANI**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

**SANDRINE CHARRIER**, SECRÉTAIRE NATIONALE,

RESPONSABLE DU SECTEUR CONTENUS

(1) BO spécial n° 11 du 26-11-2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400) et, pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24-12-2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=96710](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710)

(2) Les documents SNES-FSU remis au CSP :

[http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse\\_projets\\_programmes\\_snes\\_csp\\_2.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse_projets_programmes_snes_csp_2.pdf)

(3) Groupes d'élaboration des projets de programmes.

## UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Ils sont beaucoup plus courts que les précédents programmes et organisés en trois volets :

- **Volet 1** : spécificités du cycle.
- **Volet 2** : contribution essentielle des enseignements et champs éducatifs à l'acquisition du socle commun.
- **Volet 3** pour chaque enseignement et chaque cycle, une même structure en

trois parties : 1) introduction généraliste, 2) déclinaison sous forme d'un tableau des différentes compétences travaillées en lien avec les cinq domaines du socle, toutes deux à destination grand public (fond bleu) ; 3) contenus curriculaires présentés dans un tableau à deux colonnes : l'une contient les « connaissances et compétences associées » à

acquérir et la seconde propose des « exemples de situations, d'activités ou de ressources pour l'élève ». Figurent également dans ce tableau, et différemment suivant les disciplines, des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité. Des croisements possibles entre enseignements ont été rajoutés en fin de document.

► **Cette publication présente une analyse des enjeux de chaque discipline et enseignement, une analyse des programmes et de leur évolution et les propositions du SNES-FSU**

Ce dossier a été réalisé par **Grégory Anquetot, Alain Brayer, Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Amar El Farissi, Magali Espinasse, Amélie Hart-Hutasse, Xavier Hill, Amel Imalhayene, Anne-Sophie Legrand, Caroline Magaud, Christophe Magnier, Emmanuelle Mariini, Sonia Mollet, Virginie Pays, José Pozuelo, Claire Richet, Marc Rollin, Julien Savi, Georges Thai** pour le secteur contenus du SNES-FSU et par **Benoît Hubert** pour le SNEP-FSU



# ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Le corpus des nouveaux programmes publiés le 26 novembre dernier intègre, et ce pour la première fois, une Éducation aux médias et à l'information. Si le SNES-FSU accueille favorablement l'initiative de formaliser des contenus en information-documentation via une éducation aux médias et à l'information, proposition qu'il a portée dans toutes les discussions, il ne peut cependant que déplorer l'absence de réels contenus en information-documentation et un manque d'ambition dans la version définitive du texte. Si le SNES-FSU partage l'idée que des notions peuvent être retravaillées voire approfondies d'une année sur l'autre, il n'en reste pas moins que des repères annuels sont indispensables pour structurer un enseignement.

Le programme provoque une déception et laisse en suspens de nombreuses questions quant à la place de l'information-documentation dans le second degré, de même que sur le rôle des professeur-e-s documentalistes.

Des documents d'accompagnement devront répondre aux préoccupations

légitimes de la profession afin d'atteindre les ambitions affichées dans le préambule de l'EMI en précisant des repères annuels et en réinjectant les savoirs indispensables à l'acquisition des compétences visées.

La clarification du rôle des professeur-e-s documentalistes est nécessaire notamment par le fléchage des compétences spécifiques qui devraient leur être confiées.



## Et maintenant ? Des questions et peu de réponses

À la rentrée 2016, l'EMI fera officiellement son entrée au cycle 4 et en classe de Sixième (à la demande du SNES-FSU). S'il est évident que cela sera un point d'ancrage pour permettre de dispenser des apprentissages en information-documentation, de nombreuses interrogations subsistent quant à sa mise en œuvre au sein des établissements.

### → Une EMI peu lisible

Le choix du référentiel pour l'éducation aux médias et à l'information ne fait pas consensus, d'une part car il manque d'ambition et d'autre part car ce choix ne permet pas de rendre lisible par tous l'EMI.

Il s'agit d'un catalogue de compétences - essentiellement procédurales et ancrées dans le numérique - attendues chez les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Si un tel document permet de se projeter sur ce que doivent acquérir les élèves, il ne définit pas en revanche les notions

à travailler. De même, la simple juxtaposition de compétences relevant pour certaines de procédures (« *Avoir connaissance du fonds d'ouvrages en langue étrangère ou régionale disponible au CDI et les utiliser régulièrement* », « *Classer ses propres documents sur sa tablette, son espace personnel, au collège ou chez soi sur des applications mobiles ou dans le "nuage"* ») alors que d'autres sont plus ambitieuses (« *Se questionner sur les enjeux démocratiques liés à la production participative d'informations et à l'information journalistique* ») n'offre pas la lisibilité attendue et ce, malgré une tentative de structuration en quatre axes.

#### → Des repères annuels inexistants

Au-delà de la lisibilité et de l'intérêt du référentiel, se pose également la question de l'organisation des apprentissages et d'une progression tout au long du cycle 4.

Quels apprentissages sont pris en charge et par quel enseignant-e et/ou discipline ? À quel moment et sur quel temps se font ceux-ci ? Comment assurer la continuité avec le cycle 3 (notamment la classe de Sixième) et le lycée ? Quelle collaboration avec les professeur-e-s documentalistes ? Quels moyens seront accordés à une concertation indispensable ? Quelle évaluation ?

#### → Mise en œuvre de l'EMI, une gageure ?

La réponse apportée par l'institution, les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), n'est ni suffisante ni satisfaisante. Les modalités proposées sont donc clairement un renvoi aux bricolages locaux et aux bonnes volontés, ce qui n'est pas acceptable. Comment construire une culture commune alors que l'EMI sera déclinée différemment selon les établissements ?

### DU TEMPS ET DES MOYENS ALLOUÉS À CET ENSEIGNEMENT

La réforme du collège via l'empiètement des différents dispositifs pédagogiques (AP, EPI) sur les horaires disciplinaires ainsi que l'interdisciplinarité forcée ne peuvent pas créer les conditions nécessaires à la mise en place de l'EMI ni à des collaborations satisfaisantes avec les professeur-e-s documentalistes. Lors du congrès de Marseille en 2014, le SNES-FSU a réaffirmé que « *l'interdisciplinarité se construit progressivement du collège au lycée dans le cadre de programmes conçus en cohérence et en prévoyant le temps nécessaire. Dès la classe de Sixième, elle est préparée par l'inscription d'objets d'études communs dans les programmes disciplinaires. En classe de Troisième et de Seconde, elle pourrait prendre la forme d'une première approche d'un travail de recherche, fortement ancré dans les programmes des disciplines, sur un horaire identifié, en lien avec les professeur-e-s documentalistes, sur la base du volontariat* ».

### Vers une formalisation de contenus en information-documentation ?

#### → Prise de conscience...

Les différents textes publiés depuis juillet 2013 (Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, ainsi que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en mars 2015) laissent présager une prise de conscience des enjeux liés à l'acquisition par tous les élèves d'une culture informationnelle. Or s'il s'avère que la réponse institutionnelle est loin de répondre à ceux-ci. L'ensemble des conditions étaient pourtant réunies : des savoirs identifiés et didactisés par les travaux universitaires, des profes-

sionnaires titulaires d'un CAPES et experts de cet enseignement dans le second degré (référentiel de compétences professionnelles de juillet 2013), une inscription dans les textes officiels. Il ne manquait alors que la définition d'un corpus de savoirs et de compétences en information-documentation afin de définir les contours de l'enseignement à dispenser.

#### → Du bonne conscience ?

Le projet du programme d'EMI, soumis à la consultation, bien qu'imparfait, traduisait une réelle volonté de formaliser des contenus. Si la structure était peu lisible et l'ensemble trop « fourre-tout », ce projet était néanmoins une base intéressante à condition de retravailler celle-ci. Le SNES-FSU avait proposé des améliorations à ce projet,



qui n'ont pas été retenues. Le ministère, sans justification aucune, a imposé un référentiel au détriment de la définition de contenus en information-documentation.

→ **Un manque d'ambition...**

Le choix d'une « éducation à », transversale, et d'un référentiel de compétences ne peut alors éviter la comparaison avec le B2I. Ces modèles pédagogiques, ayant pourtant démontré leurs limites ces dernières années, ne peuvent alors que susciter déception et interrogation. Y a-t-il réellement une volonté de proposer une culture informationnelle pour les élèves afin de faire de ceux-ci des citoyens éclairés et critiques ? Cette EMI ne servirait-elle pas de caution pédagogique pour favoriser l'entrée et l'usage du « tout numérique » à l'École ?

→ **Et une énième occasion manquée pour l'information-documentation**

L'enjeu de la refonte des programmes scolaires, engagée il y a quelques mois, revêtait une importance particulière pour les professeur-e-s documentalistes et de fait, les attentes étaient

nombreuses. Il s'agissait en effet de définir et de formaliser des contenus spécifiques en information-documentation qui lui seraient alors confiés. Cet enseignement devant lui permettre par la même occasion de faire (enfin) reconnaître son rôle pédagogique et d'assurer pleinement l'une de ses missions qui est celle de former les élèves à une culture informationnelle, indispensable aux futurs citoyens que seront ces derniers.



Le SNES-FSU, quant à lui, conscient des enjeux de l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques en information-documentation par les élèves pour l'acquisition d'une culture commune, a engagé une réflexion autour de contenus et des modalités d'un enseignement dès la fin des années 90. C'est à ce moment-là qu'a émergé l'idée d'un curriculum pour l'information-documentation, c'est-à-dire « *un ensemble cohérent de contenus et de situations d'apprentissage mis en œuvre dans une progression déterminée* ». Depuis, le

SNES-FSU n'a cessé de s'enrichir des travaux universitaires et des pratiques quotidiennes des professeur-e-s documentalistes pour développer **ses revendications pour la profession**.

Ainsi, si le SNES-FSU partage l'idée que l'Éducation aux médias et à l'information doit être l'affaire de tous et que l'appui sur les autres disciplines est important, il déplore que les professeur-e-s documentaliste-s ne soient pas sollicité-e-s davantage pour leur expertise et que ne leur soit confié explicitement ni l'enseignement des connaissances et compétences spécifiques en information-documentation ni la cohérence des apprentissages dispensés dans le cadre de l'EMI. En refusant de reconnaître que certaines des compétences résultent d'apprentissages spécifiques relevant du champ de compétences des professeur-e-s documentalistes, le risque est important que l'EMI soit diluée au sein des disciplines, sans aucune visibilité ni cohérence, et qu'elle reste ainsi à la marge des enseignements dispensés. ▶

|| → **Pour lire l'introduction générale**

|| → **Pour retourner au sommaire**

